

FORMATION EN VISIOCONFERENCE

"Harcèlement sexuel et agissements sexistes"

- **6 septembre 21**
- **13 octobre 21**

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Référence :

182-128-19

Durée :

1 jour

Public

Référent CSE

Financement

Employeur

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

- **Supports de cours**
- **Réponse aux questions**
- **Réflexion**
- **Attestation de formation**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maitriser les notions de harcèlement sexuel et/ou d'agissements Sexistes
- Savoir agir dans toutes les situations
- Maitriser le cadre légal

LE CADRE LEGAL

- Définir le harcèlement sexuel : ses différentes formes, son contexte.
- Agissements sexistes : savoir distinguer les notions : séduction/harcèlement, l'humour/sexisme.
- Les niveaux de responsabilité : collègues, manager, RH, employeur.
- L'écart entre le code du travail et le code pénal : les sanctions.

LE ROLE DU RÉFÉRENT : informer, orienter, accompagner

- Faire connaître et valoriser le rôle du référent.
- Savoir rester dans son rôle.
- Savoir évaluer les attentes et les informations à communiquer à la victime.
- Accompagner la victime.

ETRE RÉFÉRENT AU QUOTIDIEN : les moyens d'action

- Informer les salariés dans l'entreprise : définir ses outils de communication.
- Les procédures d'alerte dans l'entreprise : Danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes, droit de retrait.
- Les acteurs internes : le référent ressources humaines (entreprises de plus de 250 salariés).
- Les acteurs extérieurs : médecine du travail, défenseur des droits, inspection du travail...
- Connaître les voies de recours extérieures.

PREVENIR LES AGISSEMENTS DANS L'ENTREPRISE

- Mener des actions de sensibilisation (salariés)
- Mener des actions de formation (RH et Manager)

INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

NOM DE LA SOCIETE : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ N° de Portable : _____

Mail: _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Inscriptions	NOM	PRENOM	Adresse mail obligatoire pour l'envoi du lien pour rejoindre la formation
1 ^{er} participant			
2ème participant			
3ème participant			
4ème participant			
5ème participant			
Montant net : 480 € x			pers = €

Conditions de réservation

Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé. Il devra être envoyé par mail à l'adresse suivante : christine.berthon@caradyn.fr. Le paiement s'effectuera par virement le jour de la commande voir RIB en PJ.

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe.

A:

Le :

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

[Pour toutes informations vous pouvez contacter](#)

Christine

Au : 07 60 54 32 90

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION OU BON DE COMMANDE

Une convention de formation standard ou un bon de commande peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à CARADYN 1 mois avant le début de la prestation.

Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à CARADYN. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Convention de formation : Un acompte de 50 % sera exigible avec le retour de la convention signée. Le solde restera à devoir à réception de facture.

Formations et échanges entre CSE : les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé. Cependant, un chèque de 50 % pourra être émis le jour de la signature du bon de commande, le solde devra nous parvenir impérativement 1 mois avant la date de la manifestation.

En cas de non paiement du solde, l'acompte restera dû en dédommagement des frais occasionnés (résa hôtel ...)

Formation en visioconférence : La réservation se fait via le retour d'un bon de commande par mail. Le paiement de la prestation sera réglée par virement au moment de la réservation.

REGLEMENT

Le règlement s'effectuera :

- par virement bancaire (voir RIB en PJ)

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Un remboursement ou un report seront possibles que si l'annulation nous parvient au moins 45 jours avant la date de formation. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UNE FORMATION

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants de problème technique et cas de force majeure. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.